

Robertus Hoicot, scripsit in Sapientiam libros viginti quatuor. Matthæus Cantacuzenus brevia, sed insi-

gnia in Sapientiam edidit scholia, quæ ex Græco in Latinum convertit noster Brunellus.

Justification DU SENTIMENT DE DOM CALMET CONTRE LA CRITIQUE

DU P. HOUBIGANT ET DU P. GRIFFET,
SUR L'AUTEUR DU LIVRE DE LA SAGESSE.

(TIRÉE DE LA BIBLE DE VENICE.)

Après tout ce qui a été dit sur l'auteur du livre de la Sagesse, le père Houbigant propose une idée toute nouvelle, en combattant expressément ce que dom Calmet dit sur cette question ; en sorte que nous, qui avons adopté l'opinion de ce dernier, nous nous trouvons obligés d'examiner ici le système nouveau proposé par le père Houbigant, et de justifier celle que dom Calmet a suivie, si en effet elle ne mérite point les reproches qui lui sont faits. En finissant je répondrai aux objections qui viennent de paraître sur le même sujet, dans un ouvrage du père Griffet.

Première Partie.

Examen du sentiment du P. Houbigant, et réponses à ses objections.

Le père Houbigant commence par avancer que ce livre est un fragment d'un plus grand ouvrage, ou que du moins il a perdu son commencement, où devait être le titre.

Mais on comprend assez que le titre peut manquer sans que l'ouvrage soit imparfait ; et que de ce que le titre manque, il ne s'ensuit nullement que ce soit un fragment d'un autre ouvrage. On peut remarquer que les livres mêmes de Moïse dans l'hébreu n'ont point de titre ; les noms qu'on leur donne en hébreu, ne sont que les premiers mots mêmes du livre : *בראשית*, *In principio*, pour la Genèse, et ainsi des autres. Le nom de *Genèse*, et les autres que nous attribuons à ces cinq livres, viennent des exemplaires grecs, et quoiqu'il demeure constant que ces livres dans l'hébreu n'ont point de titre, on reconnaît que rien n'y manque. Le titre même n'y manque pas, parce qu'ils n'en avaient pas besoin. Le livre de la Sagesse a donc pu de même n'avoir point de titre, ou n'en avoir point de titre que celui qui s'y trouve dans ses exemplaires grecs : *Σαφεία*, *Sapientia*, ou *Σαφεία Σολομών*, ou *Σαλομωνιστι*, *Sapientia Salomonis*.

On doit regarder comme certain, dit le père Houbigant, que le nom de l'auteur n'avait point été

omis, parce que ce livre contient des prophéties, et que nous n'avons dans les livres saints aucun prophète dont le nom soit inconnu, comme on le voit par le commencement de chacun des livres des douze petits prophètes, qui sont inscrits chacun de leurs noms. Ainsi on l'auteur y avait mis lui-même son nom, ou après lui les anciens Juifs l'y avaient mis.

Voilà une alternative qui suffirait pour prouver que le nom de l'auteur a pu n'y être pas, puisque l'auteur a pu ne l'y pas mettre, comme en effet Moïse ne l'a pas mis à la tête de ses livres. Si David a mis le sien à la tête d'un certain nombre de psaumes, il ne l'a pas mis à tous, ni à la tête du livre ; et quand on prétendrait que les autres noms inscrits à la tête de divers psaumes indiquent les auteurs, il serait encore vrai qu'il y en a qui n'ont aucun nom, et qui néanmoins peuvent être aussi prophétiques que ceux qui en ont. Le psaume second est assurément un des plus prophétiques ; et cependant il est sans nom ; voilà donc un prophète sans nom. Si l'on répond que ce prophète est David, nous répliquerons que néanmoins il n'y a pas mis son nom, et qu'ainsi tout autre prophète peut avoir écrit un livre prophétique sans y mettre son nom.

Mais ce savant va beaucoup plus loin. Il prétend qu'on ne doit pas croire que le livre de la Sagesse soit tout entier d'un seul et même auteur ; mais que plutôt la première partie, dans laquelle se trouvent des prophéties et des sentences presque semblables aux Proverbes de Salomon, est de Salomon même, et que la seconde partie est d'un autre auteur, peut-être de celui qui a traduit en grec la première partie, et qui aura ajouté du sien la seconde. Le père Houbigant développe ensuite sa pensée de manière qu'il en résulte que, selon lui, les neuf premiers chapitres sont de Salomon même, et les dix autres seront d'un autre auteur, ou peut-être du traducteur.

Nous ne savons si ce critique a bien senti les conséquences de cette hypothèse. Elle est assurément

très-favorable aux neuf premiers chapitres ; on ne pouvait en rien dire de plus avantageux, que de les attribuer à Salomon reconnu pour auteur divinement inspiré. Mais du même coup il déprime les dix derniers chapitres en les abandonnant à tel auteur que l'on voudra, et même au traducteur. Le père Houbigant sait sans doute comme nous que les traducteurs des livres saints ne sont pas réputés des hommes inspirés. Si quelques anciens ont cru que les Septante l'avaient été, c'est une prétention qui n'est pas généralement accordée ; et jamais on n'a attribué cette prérogative à aucun autre traducteur. Voilà donc dix chapitres qui pourraient bien n'avoir pas été écrits par un homme inspiré. Ce n'est pas ainsi que nos pères en ont jugé ; lorsqu'ils ont reçu ce livre comme divinement inspiré, ils l'ont reçu comme tel tout entier. D'ailleurs, si les prophéties contenues dans ces neuf premiers chapitres proviennent qu'ils sont véritablement d'un auteur divinement inspiré, la même preuve s'applique aux dix derniers, puisque c'est dans ces derniers chapitres que se trouve la prédiction de la ruine de l'idolâtrie. Le même Esprit a également inspiré les deux parties ; et le père Houbigant va lui-même nous mettre en état de prouver que ces deux parties sont d'un seul et même auteur ; car le moyen qu'il emploie pour les distinguer, est précisément celui qui prouve qu'elles ne font ensemble qu'un seul tout.

Voici, dit-il, comment il se prouve que la première partie est de Salomon. C'est Salomon qui parle au chapitre 7, où on lit au verset 4 : *Je suis un homme mortel*, et au verset 3, où il est dit : *Car il n'y a point de roi qui ait eu un autre commencement dans sa naissance* ; et aux versets 17, 18, 19, 20 et 21, où l'auteur du livre raconte que par le don de Dieu, il a connu le commencement, la fin et le milieu des temps... les natures des animaux... les variétés des plantes ; car, comme tout cela se tient et forme une suite, de même aussi tout cela convient au seul Salomon, dont il est dit au troisième livre des Rois qu'il a traité des diverses productions de la terre, depuis le cèdre qui est sur le mont Liban, jusqu'à l'hyssope. C'est aussi le même qui parle au chapitre 8, versets 11 et 12, lorsqu'il dit : *Je paraîtrai plein de sagacité dans les jugements... ; quand je me tairai, on attendra que je parle* ; et au verset 14 : *Je gouvernerai les peuples*. De même encore dans tout le chapitre 9, où il demande à Dieu la sagesse ; car voici ce qu'il dit au verset 7 : *C'est vous qui m'avez choisi pour être le roi de votre peuple* ; et au verset 8 : *C'est vous qui m'avez commandé de vous bâtir un temple* ; et au verset 12 : *Je jugerai mon peuple, et je serai digne du trône de mon père*. Il faut en dire de même du chapitre 6 ; car le chapitre 7, qui commence par ces mots : *Je suis aussi un homme mortel*, contient dans ce mot aussi une expression qui est la continuation de ce qui est dit au chapitre 6. Ensuite le chapitre 6, qui commence ainsi : *C'est pourquoi, rois, écoutez*, renferme aussi dans cette expression, *C'est pourquoi*,

la suite de ce qui est dit au chapitre 5. Ce chapitre 5, commençant en ces termes : *Alors le juste demeurera ferme*, marque par ce mot *alors* sa liaison avec ce qui est dit auparavant ; et conséquemment il est du même auteur que le chapitre 4. Il faudra juger de même de ce chapitre 4, où il est parlé de l'immortalité de la sagesse jointe avec la vertu ; car cela forme une antithèse avec ce qui est dit à la fin du chapitre 3 touchant ceux qui ont des enfants impies et qui jouissent d'une longue vie. Le chapitre 3, qui commence par ces mots : *Mais les âmes des justes sont dans les mains de Dieu*, offre dans ce mot *mais*, une opposition avec ce qui précède dans le chapitre 2 touchant les impies qui n'espèrent point qu'il y ait aucune récompense pour la vertu. Enfin le chapitre 2, qui commence de cette manière : *Car ils ont dit en eux-mêmes, en s'égarant dans leurs pensées*, montre dans ce car une liaison avec ce qui est dit au chapitre 1. C'est pourquoi il est nécessaire que si c'est Salomon qui parle aux chapitres 7, 8 et 9, ce soit aussi lui qui parle dans les chapitres précédents, et qu'ainsi ces neuf chapitres soient de Salomon même. Cette induction est pour nous si évidente, que dès lors il nous semble qu'on ne doive plus blâmer ni les anciens Grecs qui ont intitulé ce livre : *Sagesse de Salomon*, ni les anciens Pères de l'Eglise qui ont attribué ce livre à Salomon, quoiqu'ils n'aient point usé du discernement de la critique, pour voir que l'autre partie était d'un auteur différent de Salomon.

Mais si cette induction prouve évidemment que ces neuf chapitres sont inséparables, et ont un même auteur, qui est Salomon, elle prouvera également que cette première partie est inséparable de la seconde, et que les dix derniers chapitres sont inséparables des neuf premiers ; car le père Houbigant convient que le chapitre ix entier est d'un seul et même auteur qu'il prétend être Salomon ; mais le dernier verset de ce chapitre est intimement lié avec les chapitres suivants, soit dans la Vulgate, soit dans le grec même. Dans la Vulgate, le chapitre 9 finit en ces termes : *Nam per sapientiam sanati sunt, quicumque placerant tibi, Domine, ab initio* ; et ce quicumque annonce le dénombrement de ceux dont il est parlé dans les chapitres suivants jusqu'à la fin du livre ; cette seconde partie n'ayant en effet pour objet que les divers effets de la sagesse en faveur de ceux qui ont plu à Dieu, et qu'il a choisis pour son peuple. On nous objectera sans doute que ces mots, *quicumque placerant tibi, Domine, ab initio*, ne sont pas dans le grec. Mais pourquoi n'y sont-ils pas ? N'est-ce point parce que quelque accident ou quelque méprise du copiste les a fait disparaître ? Car s'ils n'y avaient jamais été, d'où seraient-ils venus dans notre Vulgate ? Aurait-on imaginé de les y ajouter, si on ne les y avait pas trouvés ? C'est un axiome de l'art critique, qu'il est beaucoup plus facile et plus ordinaire d'omettre des mots et des lignes que d'en ajouter.

Mais enfin quand ces mots n'y seraient pas, nous

pourrions encore montrer que ces neuf premiers chapitres sont intimement liés avec les dix derniers, et ne forment avec eux qu'un seul tout. Pour cela, nous n'avons besoin que d'imiter cette induction dont le père Houbigant nous a lui-même donné l'exemple. Le dernier chapitre, qui est le 19^e, commençant par ces mots, selon la traduction même du père Houbigant : *In impiis vero usque ad finem deservit iratus Deus*, nous offre dans ce mot *iratus* une opposition qui lie ce chapitre avec le précédent. Le chapitre 18 qui précède, commençant par ces mots : *Interea erat lux maxima filiis tuis*, ou, comme dit la Vulgate, *Sancitis autem tuis maxima erat lux*, nous présente dans ce mot *interea* ou *autem* une liaison qui montre que ce chapitre est la suite de celui qui le précède. Le chapitre précédent, qui est le 17^e, commence, selon le père Houbigant, en ces termes : *Sunt enim magna jérica enim qui lie ce chapitre avec le précédent. Le chapitre qui précède est le 16^e, et selon le père Houbigant il commence par ces mots : Propterea per hoc genus merito castigati sunt ; ce chapitre ne pouvait être mieux lié avec le précédent ; et il tient par deux expressions différentes : par le *propterea* et par ces mots, *per hoc genus*, ou, comme l'exprime plus littéralement la Vulgate, *per his similia*. Le chapitre 15 qui précède commence par ces mots, selon la version du père Houbigant : *Tu vero, Deus noster, bonus es et terax*; cette particule *vero*, forme encore ici une opposition qui lie ce chapitre avec celui qui précède. Le chapitre précédent qui est le 14^e, commençant, selon le père Houbigant, de cette manière : *Rursum navigationem si quis suscepit*, nous offre encore dans ce mot *rursum* une preuve de la liaison intime de ce chapitre avec le précédent. Le chapitre 13 qui précède commence ainsi, selon la version du père Houbigant : *Vani enim sunt ex seipsis omnes homines*; et voilà encore dans cette conjonction *enim* le signe de la liaison intime qui joint ce chapitre avec celui qui précède. Le chapitre 12 qui précède nous offre la même preuve dans ces mots de la traduction du père Houbigant : *Intemeratus est enim in omnibus spiritus tuus*, qui placés à la tête de ce chapitre le lient avec celui qui précède. Le chapitre précédent qui est le 11^e, commence, selon le père Houbigant, par ces mots : *Successum dedit operibus eorum per sanctum prophetam*; le pronom *eorum* montre que ce chapitre est la suite du précédent. Le chapitre qui précède, et qui est le 9^e, commence en ces termes, selon la version du père Houbigant : *Hec primigenium mundi unum patrem, postquam creatus est, servavit*; ce pronom *hæc* lie encore ce chapitre avec celui qui précède; et le père Houbigant nous a lui-même montré comment les neuf chapitres précédents sont liés entre eux par de semblables expressions; les dix-neuf chapitres sont donc ainsi tous intimement liés; ils ne forment donc tous qu'un seul tout. Le chapitre 9 dans le grec, selon la version du père Houbigant, finit en ces termes (v. 17) : *Quis noverit consilium tuum, nisi tu derideris et sapientiam tuam...* (v. 18)*

et sic... que tibi accepta sunt, homines dscant, et per sapientiam liberentur? C'est à cela que vient se joindre le commencement du chapitre suivant : *Hæc primigenium mundi unum patrem, postquam creatus est, servavit*. Le mot *hæc* se rapporte à *Sapientia* qui précède à la fin du chapitre 9. Le chapitre finit selon le grec, en disant que c'est par la sagesse seule que les hommes peuvent être sauvés : et per sapientiam liberentur. Le chapitre suivant commence par montrer que c'est en effet par la sagesse que le premier homme a été conservé, et retiré de son propre péché : *Hæc primigenium mundi unum patrem, postquam creatus esset, servavit, atque eum proprio ex delicto eduxit*. Et du premier homme le texte va nous faire passer successivement aux autres patriarches, et enfin jusqu'au peuple de Dieu tiré de l'Égypte et conduit dans le désert par cette divine sagesse. Rien ne pouvait être mieux lié. Ainsi, dans le grec même comme dans la Vulgate, les dix-neuf chapitres sont intimement liés et forment si évidemment un seul et même livre, que personne jusqu'à présent n'avait imaginé d'en former deux parties différentes pour les attribuer à différents auteurs. La même induction qui, aux yeux du père Houbigant même, démontre la liaison intime des neuf premiers chapitres, prouve avec la même évidence la liaison intime des dix derniers, et de ces dix derniers avec les neuf premiers. Les deux parties ne forment donc ensemble qu'un seul et même livre sorti de la plume d'un seul et même auteur.

Il s'agit maintenant de savoir, s'il est possible, quel est cet auteur. Le père Houbigant prétend que ce doit être Salomon, parce que les expressions des neuf premiers chapitres le supposent. Mais, quoique ces expressions aient également frappé les yeux de tous ceux qui ont lu ce livre, nous avons vu ce que saint Augustin répète deux fois, que les plus savants de son temps convenaient que Salomon n'est point l'auteur de ce livre. Nam Salomoni non esse nihil dubitant quique doctiores. Il le répète : *Non autem esse ipsius non dubitant doctiores*. Dom Calmet, en embrassant ce sentiment, n'a donc fait que suivre ceux qui, au jugement de saint Augustin, sont les plus savants, doctiores. Cependant le père Houbigant entreprend de réfuter sur ce point expressément dom Calmet qui défend l'opinion que nous avons adoptée, et croit en le réfutant ajouter un nouveau degré d'évidence à l'induction qu'il a prétendu tirer des neuf premiers chapitres en faveur de Salomon.

Il attaque d'abord ce que dom Calmet dit dans sa préface lorsque, après avoir remarqué que les Grecs appellent ce livre la *Sagesse de Salomon*, il ajoute : « Ce n'est pas que Salomon soit l'auteur de ce livre ; presque personne ne le lui attribue ; mais on l'a regardé comme un précis de ses sentiments, et un recueil de ses plus importantes maximes. »

« Voici notre réponse, dit le père Houbigant : Quand même personne aujourd'hui ne croirait que le livre de la Sagesse a été écrit par Salomon, il ne faudrait pas cependant préférer cette opinion des mo-

dernes à l'opinion des anciens soit juifs, soit chrétiens ; surtout lorsque cette opinion des anciens paraît être née de ce qu'il est clair que c'est Salomon qui parle dans la première partie. D'ailleurs ce livre est ainsi intitulé : *Sagesse de Salomon*, ne tire point ce titre de ce qu'on y trouve un abrégé de la doctrine de Salomon ; car le livre de l'Écclésiastique contient un abrégé presque semblable, et n'offre pas moins l'esprit de Salomon que le livre de la Sagesse ; et cependant le livre de l'Écclésiastique est intitulé : *Sagesse de Sirach ou de Jésus, fils de Sirach*, du nom de son auteur ; ce qui est même une grande preuve que le livre de la Sagesse a été autrefois intitulé du nom de son auteur, et non de sa doctrine. »

Nous répliquons que l'opinion suivie par dom Calmet n'est point tellement celle des modernes, qu'elle ne soit aussi elle-même fort ancienne, puisque dès le temps de saint Augustin, c'était celle des plus savants. L'opinion que le père Houbigant a embrassée et qu'il attribue aux anciens, n'était point aussi générale qu'il le suppose. Les Juifs ne convenaient point que ce livre fût l'ouvrage de Salomon ; ils ne l'auraient pas exclu de leurs exemplaires des livres saints, s'ils eussent cru que Salomon en eût été l'auteur. Les chrétiens mêmes n'en convenaient point généralement, puisque dans les premiers siècles on était partagé sur l'autorité de ce livre, et qu'enfin les plus savants tenaient pour indubitable que ce livre n'était point de Salomon : *Nihil dubitant quique doctiores*.

Il est clair que l'auteur parle au nom de Salomon, et c'est pour cela que quelquefois les anciens ont cité ce livre sous le nom de Salomon ; mais il n'est point aussi évident que ce soit Salomon même qui parle. Ces hommes savants dont parle saint Augustin, voyaient sans doute très-bien que l'auteur parle au nom de Salomon ; mais ils ne croyaient nullement devoir en conclure que c'est Salomon même qui y parle ; au contraire ils tenaient pour certain que ce n'est pas lui : *Nihil dubitant quique doctiores*.

Il n'est pas rigoureusement nécessaire de soutenir que ce livre a été appelé *Sagesse de Salomon*, parce qu'il contient la doctrine de Salomon ; il suffit de dire qu'on l'a appelé *Sagesse de Salomon*, parce que l'auteur y parle au nom de Salomon.

Quant à ce qu'on dit que le livre de l'Écclésiastique se trouve appelé *Sagesse de Sirach ou de Jésus, fils de Sirach*, c'est que l'on en connaissait l'auteur ; mais de ce que l'on connaissait l'auteur de celui-là, et que son livre a été inscrit de son nom, il ne s'ensuit nullement que l'on ait dû connaître l'auteur de celui-ci, ni que son livre ait dû être inscrit, comme l'autre, du nom de son auteur.

Le père Houbigant passe ensuite à la Dissertation de dom Calmet sur l'auteur de ce livre, et il attaque l'endroit où il est dit : Le titre que ce livre porte dans les exemplaires grecs ne forme pas une plus forte preuve que le nom de roi, que l'écrivain prend dans le corps de l'ouvrage, et le personnage de Salomon, dont il se pare. Les anciens ont souvent in-

titulé leurs ouvrages du nom des personnes qu'ils y faisaient parler, comme Platon a donné à ses Dialogues les noms de *Socrate*, de *Timée*... Xénophon intitule aussi l'histoire où il donne le modèle d'un bon prince du nom de *Cyrus*, qui en est le principal personnage.

Le père Houbigant nous accorde qu'on ne peut pas tirer du titre du livre un argument certain, non plus que du nom de roi, que l'écrivain prend dans le corps de l'ouvrage, ni même du personnage de Salomon, dont il se couvre. Mais s'il accorde cela, tout est avoué ; et il demeure constant que rien ne prouve ici en faveur de Salomon, si tout cela ne prouve pas. *Conceditur, non duci ex titulo argumentum certum ; non item ex nomine regis, quod auctor assumit, ut neque ex persona, quam exhibet, Salomon.*

« Mais il faut chercher encore, dit le père Houbigant, dans quel dessein l'auteur du livre de la Sagesse aurait ainsi écrit sous le nom de Salomon. » Le père Houbigant cite ici cette phrase de la préface de dom Calmet : « L'auteur emprunte le nom de Salomon pour faire une plus forte impression sur l'esprit des rois, des grands et des juges de la terre, à qui il adresse son discours. » Il répète encore à la fin du même paragraphe.

« Le lecteur, dit le père Houbigant, ne croira pas facilement que ce dessein ait été inspiré du ciel à l'auteur de ce livre ; car l'autorité de l'ouvrage venait de l'inspiration de Dieu, et non de la personne de Salomon. Mais supposé que l'auteur de ce livre se soit en effet couvert du personnage de Salomon, voici ce que je dis : Les lecteurs n'étaient plus touchés de l'autorité ni du nom de Salomon, dès qu'ils découvraient que ce n'était qu'une pure prosopopée ; car, pour qu'ils pussent en être touchés, il fallait qu'ils crussent que c'était Salomon même qui parlait. Or maintenant je demande si les lecteurs pouvaient le croire ; car, lorsque l'auteur de ce livre écrivait, les ouvrages de Salomon étaient dans les mains de tout le monde, et on croyait qu'ils avaient été écrits par l'inspiration de Dieu. Si donc un auteur eût introduit Salomon disant des choses qui n'étaient point dans ses ouvrages, et que l'on eût demandé à cet auteur d'où il savait que Salomon eût dit cela, aurait-il répondu que c'était une prosopopée, et qu'en effet Salomon n'avait point dit cela, mais que c'était lui-même qui faisait dire cela par Salomon ? Assurément les Juifs auraient répliqué : Cessez donc de croire que vous puissiez nous ébranler par l'autorité et par le nom de Salomon, puisque c'est vous qui nous dites cela, et non pas Salomon. Il ne faut pas nier qu'il aurait pu se faire qu'un écrivain, par le secours de la révélation divine, eût crappé certaines paroles de Salomon qui auraient

« été perdues ; mais en ce cas ce ne serait pas un nouvel auteur, ce serait Salomon même, et cet écrivain aurait dû avertir ses lecteurs que lorsqu'il fait parler Salomon, c'est en effet Salomon même qui parle. S'il néglige d'en avertir, on ne se laissera point aller à croire que Salomon ait dit ce qui ne se trouve point dans ses ouvrages. »

Voilà précisément pourquoi les plus savants, dès le temps même de saint Augustin, refusant de reconnaître Salomon pour auteur de cet ouvrage, qui ne se trouve ni dans les siens ni avec les siens. Ils reconnaissent que l'auteur y parlait au nom de Salomon, mais non pas que Salomon même y parlât ; et dans l'usage que saint Augustin et les autres ont fait de ce livre, en le citant comme *Écriture divine*, on voit que l'idée de la *prospopée* qu'ils croyaient y trouver ne diminuait rien de l'estime qu'ils en avaient. L'Esprit de Dieu, parlant à des hommes, ne néglige point auprès d'eux les motifs humains. Saint Luc, quoique inspiré de Dieu pour écrire l'Évangile, ne laisse pas de dire qu'il n'écrit qu'après avoir été exactement informé de toutes choses depuis leur commencement. Dieu a voulu que nous eussions dans cet évangéliste non seulement un écrivain inspiré, mais même un historien soigneusement instruit. L'Esprit de Dieu, qui a voulu que les instructions contenues dans les livres des Proverbes et de l'Éclésiaste nous fussent données par le plus sage des rois, a bien pu vouloir que celles qui sont renfermées dans le livre de la Sagesse nous fussent données au nom de ce même prince. Du reste, quel que puisse avoir été en cela le motif de l'Esprit-Saint, on ne peut nous obliger de répondre à ceux qui nous le demandent. Il ne serait pas juste d'exiger que nous découvrissions un motif que l'auteur n'a point déclaré. Ce qu'il y a ici de certain, c'est que l'auteur parle au nom de Salomon, sans que l'on puisse nous prouver que c'est Salomon même qui parle, puisque, de l'aveu même de père Houbigant, on ne peut rien conclure de certain de ce que l'auteur y prend le nom et le personnage de Salomon : *Conceditur*.

Le père Houbigant rapporte ensuite une phrase qu'il semble attribuer, comme tout le reste, à dom Calmet ; cependant il ne le nomme point, il n'en donne aucune citation, et on ne la trouve ni dans la préface ni dans la Dissertation de dom Calmet. Quoiqu'il en soit, voici l'objection qu'il se propose : « Mais les auteurs païens, lorsqu'ils écrivent des dialogues, n'avertissent point que ce sont leurs propres pensées qu'ils proposent, et non celles des personnes dans la bouche de qui ils les mettent ; car c'est ainsi que Xénophon introduit Cyrus, comme si Cyrus eût dit lui-même ce que cet auteur lui fait dire dans sa *Cyropédie*. L'auteur du livre de la Sagesse n'a-t-il donc pas pu faire de même ? »

Je réponds, dit le père Houbigant, qu'il ne l'a pas pu, parce qu'il ne lui était pas permis de le faire ; car comme un écrivain sacré, tel qu'était Salomon, n'aurait rien dit que par l'inspiration de

(Dieu, il ne lui était pas permis d'attribuer à Salomon un discours qui n'eût pas été de lui, puisque autrement c'eût été attirer une fausse croyance à des paroles fictives. C'est pourquoi la *prospopée* ne peut avoir lieu en ce genre, si vous ne faites dire à Salomon les mêmes choses qu'il a dites dans ces livres ; ce que l'auteur du livre de la Sagesse n'a pas fait. »

Mais alors ce ne serait plus une *prospopée* ; il y a ici contradiction dans les termes ; la *prospopée* est essentiellement une fiction qui ne trompe personne, ou du moins qui ne doit tromper personne, et qui dès lors n'est point indigne de l'Esprit de Dieu : l'auteur du livre de la Sagesse a donc pu user de cette forme de discours, parce qu'il lui était permis d'en user. Le père Houbigant dit : *Non potuit, quia non licuit*. Retournant l'argument, nous disons, avec dom Calmet et avec ces savants hommes dont parle saint Augustin : *Licuit, ergo potuit*.

Le père Houbigant vient ensuite à l'endroit où dom Calmet, dans sa Dissertation, entreprend précisément de répondre à ceux qui attribuent cet ouvrage à Salomon. Dom Calmet commence donc par leur dire : « Si ce livre était véritablement de Salomon, et qu'il eût été en hébreu du temps des septante interprètes, les Juifs ne l'auraient pas oublié ni négligé comme ils l'ont fait, et ne l'auraient pas exclu de leur canon. »

« Je réponds, dit le père Houbigant, que la première partie du livre de la Sagesse a pu exister en hébreu du temps des septante interprètes, quoique les Juifs ne l'eussent point admis dans leur canon, parce que ce canon subsistait long-temps avant les Septante, et que les Juifs n'y ajoutaient rien. Les Juifs n'ajoutèrent point à leur canon le texte chaldéen du livre de Tobie ; en conclura-t-on que le livre de Tobie n'a jamais existé en chaldéen ? Il faut en dire autant du livre de Judith. Les Juifs n'inscrèrent point ces deux livres dans leur canon, parce qu'ils ne les connaissaient point lorsqu'ils firent leur canon. »

Mais lorsqu'ils le firent, et qu'ils y mirent trois livres de Salomon, pouvaient-ils ne pas connaître ce quatrième livre, s'il eût existé ? Car voilà le point de la question ; et il est visible que c'est ce que dom Calmet a voulu dire. Il affaiblit peut-être son argument en y faisant mention du temps des Septante ; mais il a sans doute voulu dire que si, étant sorti de la plume de Salomon, ce livre eût existé jusqu'au temps des Septante, les Juifs, dans cet intervalle, ne l'auraient ni négligé ni exclu de leur canon. Le livre de Tobie a dû être écrit au milieu des Israélites dispersés : et il y a lieu de présumer que le livre de Judith fut écrit de même au milieu des enfants de Juda dans leur dispersion ; c'est sans doute par cette raison que l'un et l'autre ont été écrits en chaldéen ; et dès lors il n'est pas étonnant qu'ils ne se soient trouvés, ni l'un ni l'autre, dans le dépôt des livres sacrés. Mais si le livre de la Sagesse est de Salomon, il a été

composé comme les trois autres avant la division d'Israël et de Juda ; il a dû se trouver comme les autres à Jérusalem dans le dépôt des livres sacrés ; il a dû être comme les autres dans le canon des divines Écritures ; et si jamais il y a été, il n'a pas dû en être exclu ; or il ne s'y trouve pas : donc il n'y a jamais été ; et s'il n'y a jamais été, c'est qu'en effet il n'est pas de Salomon. Voilà sans doute le fondement de l'opinion de dom Calmet et de ces savants hommes qui avaient précédé saint Augustin.

Le père Houbigant a prévu cette réplique ; il la prévient en ces termes : « Les Juifs, direz-vous, pouvaient-ils ne pas connaître un livre que Salomon eût écrit ? »

« Ce livre a pu certainement, reprend-il, leur être inconnu pendant quelque temps, comme leur ont été inconnus aussi pendant quelque temps les textes chaldéens des livres de Tobie et de Judith ; car si ceux-ci leur eussent toujours été connus, sans doute ils les auraient fait entrer dans leur canon. On a perdu beaucoup d'ouvrages que Salomon avait écrits sur les choses naturelles. Il se pouvait faire que quelques-uns de ces ouvrages se trouvassent après avoir été long-temps inconnus aux Juifs, et dans un temps où leur canon était formé. Aurait-il fallu nier que ces ouvrages fussent de Salomon, parce qu'ils auraient été trouvés trop tard pour pouvoir être admis dans leur canon ? On peut dire la même chose de la première partie du livre de la Sagesse, écrite en hébreu, dans laquelle Salomon parle en sa propre personne, et non par le ministère d'un autre, comme nous l'avons montré. Cette partie aura été perdue avant la clôture du canon, et avant que les Juifs pensassent à traduire leurs livres en grec ; elle aura été retrouvée depuis la clôture du canon, comme on a trouvé depuis cette clôture les livres de Judith et de Tobie ; ensuite elle aura été traduite en grec ; et enfin, après avoir été ainsi traduite, elle se sera encore perdue, comme se sont perdus les originaux des livres de Judith et de Tobie. »

Les textes originaux de ces deux livres, n'ayant jamais été dans le canon des Juifs, ont pu facilement se perdre, comme en effet ils se sont perdus. Mais si le livre de la Sagesse eût été de Salomon comme les trois autres, il eût été compris dans le canon comme les trois autres, et aurait été conservé avec eux. On a perdu les ouvrages que Salomon avait écrits sur les choses naturelles, parce que ceux-là sans doute n'avaient pas été divinement inspirés. Dieu n'inspire pas ses prophètes pour nous instruire des choses naturelles ; la parole de l'homme s'est perdue, parce que c'était la parole de l'homme ; mais la parole de Dieu a été conservée, parce que c'était la parole de Dieu, et qu'il avait voulu qu'elle nous fût transmise. Le livre de la Sagesse n'a rien de commun avec les ouvrages de Salomon sur l'histoire naturelle. Nous y reconnaissons, et le père Houbigant y reconnaît sans doute lui-même, un livre divinement inspiré pour instruire les hommes sur les règles de la morale. Si ce livre fut

sorti de la plume de Salomon comme les trois autres, il aurait été conservé comme eux et avec eux. Les textes originaux des livres de Tobie et de Judith n'ont été entièrement perdus qu'après avoir été traduits ; et la principale cause de leur perte est venue sans doute de ce qu'ils n'étaient pas avec les autres, comme en effet les circonstances ont dû produire qu'ils n'y fussent pas. Mais celui-ci devait y être, et il est incroyable qu'il ait pu avoir le sort de ceux qui n'y étaient pas, et qui devaient ne pas y être.

Dom Calmet continue : « Personne ne nous dit qu'il eût vu ni connu ce livre en hébreu, le traducteur grec n'en dit pas un mot. Il est entièrement inconnu en cette langue à Joséphe, à Pailon, à saint Jérôme, à Origène. Il y a donc toute apparence qu'il n'y a jamais existé. »

« D. Calmet a très-bien dit, reprend le père Houbigant, qu'il y a toute apparence ; ce n'est en effet qu'une vraisemblance fondée seulement sur la silence des auteurs qu'il nomme ; mais cette vraisemblance, si grande qu'elle puisse être, doit disparaître devant l'éclat de la vérité même, s'il est constant, comme nous avons prouvé qu'il l'est en effet, que c'est Salomon même qui parle dans cette première partie, et non un auteur grec empruntant le personnage de Salomon. Quand même cela ne serait pas aussi constant, dom Calmet ne pourrait pas tirer grand avantage du silence des auteurs qu'il nomme ; car quant à l'interprète grec, ceux qui ont traduit en grec les livres saints écrits en hébreu n'ont rien du texte hébreu qu'ils traduisaient ; il n'y a que le seul petit-fils du fils de Sirach, quant à Pailon et à Joséphe, ils n'ont rien dit des livres de Tobie et de Judith, qui cependant ont été certainement écrits en hébreu ou en chaldéen. Enfin, quant à Origène et à saint Jérôme, l'un et l'autre ne pouvaient rien apprendre sur cela que des Juifs, qui n'en avaient aucune connaissance. Il est croyable qu'il n'exista qu'un très-petit nombre d'exemplaires hébreux de cette première partie depuis la captivité de Babylone ; car s'il en eût existé beaucoup, les Juifs les auraient connus, et ne les eussent point omis dans leur canon lorsqu'ils le formèrent ; si donc il y en avait dès lors peu d'exemplaires, on peut en conclure qu'ils auront péri sous Antiochus Epiphane, qui avait ordonné que l'on cherchât les livres des Juifs, et qu'on les brûlât. Les gens d'Antiochus, en cherchant les livres des Juifs, cherchaient, non ceux qui étaient écrits en grec, mais ceux qui étaient écrits en hébreu, parce qu'ils savaient que c'étaient là proprement les livres des Juifs ; et il semble que telle est la raison pour laquelle certains livres hébreux des Juifs périrent, tandis que ceux qui étaient en grec ne périrent pas. »

Mais aucun des trois autres livres de Salomon n'a péri dans cette recherche, quoiqu'ils fussent écrits en hébreu ; celui-ci n'a pas dû périr plutôt que les autres, parce que s'il est vrai qu'il soit sorti de la même plume que les autres, il a dû être avec eux. Il n'est nulle-

ment croyable que ce livre ait en un autre sort que les trois autres; parce qu'il n'est nullement croyable qu'il ait dû jamais être séparé des trois autres, s'il est sorti de la plume du même auteur. Le silence ne peut fournir qu'une preuve négative; mais cette preuve négative est le fondement légitime d'une vraisemblance, et cette vraisemblance conserve toute sa force, lorsqu'on ne peut y opposer une preuve positive qui la détruisse. Personne ne dit avoir vu ce texte hébreu; donc il y a toute apparence qu'il n'exista jamais; si vous voulez nous enlever cette vraisemblance, citez-nous quelqu'un qui dise l'avoir vu. Vous nous dites que le livre même porte sa preuve, puisqu'il est visible que c'est Salomon qui y parle; nous vous répondons ce que vous nous avez vous-même accordé, qu'on ne peut tirer de là aucun argument certain: *Conceditur, il est visible que l'auteur parle au nom de Salomon; mais il ne s'ensuit pas avec une égale certitude que ce soit Salomon même qui parle: Conceditur.*

« J'ajoute, dit dom Calmet, que le tour de la phrase, les expressions, sont toutes grecques, et fort éloignées du génie de la langue hébraïque. »

« Ou accorde cela, dit le père Houbigant, de la dernière partie de ce livre, mais non de la première qui tient beaucoup du style des Proverbes et de l'Ecclésiaste, ainsi que du génie de la langue hébraïque, comme au chapitre 2, verset 14: *Factus est nobis in reprehensionem cogitationum nostrarum*; phrase qui n'est rien moins que grecque; et au chapitre 4, verset 15: *Populi autem videtes, nec intelligentes*, pour: *Populi videre nec intellexere*; et beaucoup d'autres. Je ne trouve dans la première partie qu'un seul endroit qui paraît sentir l'érudition grecque; c'est au chapitre 8, verset 7, où sont nommés ces quatre vertus, la tempérance, la prudence, la justice et la force. Mais on peut attribuer ces termes à l'interprète grec, qui, ayant sous les yeux les mots hébreux qui désignent les prérogatives de la Sagesse, les aura exprimés par les mêmes termes dont se servaient les philosophes grecs pour marquer les quatre vertus cardinales, parce que ces mots hébreux ne s'éloignent pas beaucoup des noms grecs de ces vertus. »

Il est cependant vrai que l'on ne trouve aucun mot hébreu qui réponde à *temperantia*. Les Hébreux ne distinguaient point la tempérance d'avec la sagesse même dont elle fait partie. Cela est si vrai que dans les livres écrits en hébreu, la version grecque attribuée aux Septante n'offre jamais *σωφροσύνη*, ni la Vulgate *temperantia*. Nul mot hébreu ne fait naître cette idée; ce n'est donc point de l'hébreu que ce terme vient ici; il dénote la plume d'un auteur grec, et non celle d'un interprète. L'expression du chapitre 8, verset 15 (ou selon la Vulgate, 14), *Populi autem videtes, nec intelligentes*, n'est point un hébraïsme, pour, *videre nec intellexere*; le participe des Hébreux ne tient point lieu du prétérit, qui est usité chez eux comme chez les autres peuples; mais il tient lieu du présent, qu'ils n'ont point. Si donc il avait fallu dire ici

videre nec intellexere, le texte hébreu l'aurait dit ainsi; et l'interprète grec sans doute l'aurait rendu de même. Mais ce parti cipe est une expression suspendue, selon le génie de la langue grecque, par les versets 15, 16 et 17 de la Vulgate; en sorte que la phrase n'est achevée qu'au verset 18 où le grec dit, non pas, *vident et contemnant*, comme l'exprime le père Houbigant, mais au futur: *Videbunt et contemnent*, comme l'exprime la Vulgate, ce qui achève de prouver que le sens du verset 15, ou selon la Vulgate 14, n'est pas un prétérit, *videre nec intellexere*, mais bien au participe, comme l'exprime notre Vulgate: *Populi autem videtes et non intelligentes... videbunt et contemnent eum*. Et cela même prouve que l'auteur est grec; car on ne trouve point de semblables suspensions dans l'hébreu. L'expression du chapitre 2, verset 14: *Factus est nobis in reprehensionem cogitationum nostrarum*, peut venir du grec comme de l'hébreu; et quand elle viendrait de l'hébreu, il s'ensuirait seulement que l'auteur de ce livre serait un Juif, et nous ne le nions pas. Nous ne prétendons pas que ce soit un païen, Saint Paul et saint Luc écrivant en grec, ont employé des hébraïsmes; cela ne prouve pas qu'ils aient écrit en hébreu. Nous ne disons pas qu'il n'y ait dans ce livre aucun hébraïsme; mais nous disons que les hébraïsmes y dominent. Nous ne disons pas que toutes les expressions en soient grecques, mais que l'on y trouve des expressions qui sont toutes grecques, c'est-à-dire, entièrement grecques, telles que *σωφροσύνη*, ou *temperantia*, qui n'a rien de semblable dans l'hébreu; telles que cette construction qui laisse des participes suspendus pour attendre des verbes si éloignés que le père Houbigant même n'a pas vu la liaison de ces verbes avec ces participes; voilà ce que nous appelons des expressions toutes grecques. Le père Houbigant va lui-même nous donner lieu d'en remarquer encore une autre toute grecque. Dès la première note qu'il présente sur ce livre, il insiste sur ce mot *ἐπιδοξαστες*, qui se trouve au verset 6 du chapitre 1. Cette expression est si bien toute grecque, que non-seulement elle n'a rien de semblable dans l'hébreu, mais qu'il n'est pas même possible de la rendre exactement ni en latin ni en français. Le père Houbigant l'exprime par *mitia*, et la Vulgate par *benignus*; mais le père Houbigant sait sans doute parfaitement bien qu'aucun de ces deux mots n'approche de l'énergie du *ἐπιδοξαστες*. Jamais aucun mot hébreu n'a pu faire cette idée, et en effet jamais on ne trouve ce mot dans la version grecque des livres écrits en hébreu. Le grec de ce livre n'est donc point une traduction faite sur l'hébreu, mais le texte original même sorti de la plume d'un auteur écrivant en grec. En voilà une preuve qui se présente dès le premier chapitre; nous aurons occasion d'en montrer une autre que le père Houbigant nous accordera dans le dernier.

Le père Houbigant passe ici à ce que dom Calmet dit plus loin: « La ressemblance des sentiments et des expressions même de ce livre avec celles de Salomon, bien loin de prouver qu'il en soit l'écrivain,

« forme un grand préjugé pour le sentiment contraire. Ce prince ne se copierait pas lui-même, et ne répéterait point ici ce qu'il aurait déjà dit ailleurs. »

Cette preuve, dit le père Houbigant, paraîtra faible, si l'on se rappelle que dans les livres sacrés les mêmes choses ont été écrites plus d'une fois par les mêmes auteurs, et que certains psaumes sont presque semblables à d'autres psaumes, de même que certains prophètes ressemblent à d'autres prophètes; car si un écrivain, par l'inspiration divine, a dit ce que d'autres avaient dit avant lui, on ne peut donner aucune raison capable de prouver qu'un même auteur, également inspiré, n'ait pas pu répéter les mêmes choses qu'il avait écrites ailleurs. Ajoutez que Salomon ne se copie point en effet dans ce livre, mais qu'il enseigne les mêmes choses en d'autres termes; et que même il en dit beaucoup d'autres qu'il n'avait point dites, ni dans l'Ecclésiaste ni dans les Proverbes. »

Nous ne contestons point la faiblesse de cet argument; nous en avons assez d'autres sans avoir besoin de celui-là.

Dom Calmet ajoute: « Salomon ne citerait point des passages d'Isaïe et de Jérémie, qui ont vécu si longtemps après lui. » Et pour première preuve il cite le texte de la Sagesse, 5, 14: *Et spado (ou eunuchus)... dabitur illi fidel donum electum, et sors in templo Dei acceptissima*; comparé avec celui d'Isaïe, 56, 4 et 5: *Hæc dicit Dominus eunuchis;... Dabo eis in dono meum et in muris meis locum.*

C'est à la vérité de part et d'autre, dit le père Houbigant, la même pensée; mais ce ne sont pas les mêmes termes; et conséquemment on ne peut pas prouver qu'ils aient été pris d'Isaïe; ou du moins on n'aurait le même droit de prétendre que ce serait Isaïe même qui les aurait pris de cette partie hébraïque du livre de la Sagesse, qui n'aurait pas encore été perdue du temps d'Isaïe, ou que le même Esprit les eût dictés à Isaïe et avant lui à Salomon. On peut en penser autant de cet autre passage de la Sagesse, 9, 15: *Quis homo est qui consilium Dei cognoscit?* que dom Calmet croit avoir été copié de celui d'Isaïe, 40, 15: *Quis homo copiam fecit ei consilii sui?* Car les termes de l'un sont différents de ceux de l'autre; outre cela c'est une sentence générale, qui se trouve dans des livres sacrés plus anciens qu'Isaïe; et l'on ne prétend pas en conclure qu'Isaïe l'ait empruntée de ces autres livres; on ne doit donc pas croire qu'Isaïe l'ait copiée de ce livre. »

Nous conviendrons encore qu'on ne peut rien conclure de ces ressemblances; J'observerai seulement que le père Houbigant ne cite point ces livres plus anciens qu'Isaïe, où il croit avoir vu cette pensée; ne serait-ce point plutôt dans des livres postérieurs à Isaïe? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en effet saint Paul emploie deux fois la même pensée, mais en empruntant de la version des Septante le sens du texte d'Isaïe; car en effet on lit dans son Epître aux Romains, 11, 54: *Quis enim cognovit sensum Domini? aut quis*

consiliarius eius fuit? Et dans sa première aux Corinthiens, 14, 16: *Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum?* et cela ressemble beaucoup aux expressions des Septante dans leur traduction d'Isaïe; en sorte que l'on pouvait tirer quelque conséquence de ces ressemblances, elle serait plus favorable à dom Calmet qu'au père Houbigant, puisqu'il est assez visible que saint Paul fait ici allusion au texte d'Isaïe. Mais nous voulons bien ne point insister sur cela; nous avons assez de preuves; nous pouvons encore négliger celle-là.

Le père Houbigant, qui entremêle les diverses propositions que dom Calmet a avancées sur ce point, revient à un autre argument que dom Calmet tire de ce que dans le livre de la Sagesse, l'auteur lui paraît citer très-souvent l'Écriture, et toujours suivant les Septante. Le premier exemple qu'il en donne est pris du chapitre 5, versets 10, 11, 12, où l'auteur compare la vie de l'homme à une ombre, à un vaisseau qui coupe les flots, à un oiseau qui fend les airs, à une fleche qui est tirée droit au but; ce qui est pris, dit-il, des Proverbes, 70, 18, 19, où le Sage dit, suivant les Septante, qu'il y a quatre choses qu'il ne comprend pas; la voie de l'aigle dans l'air, la voie du serpent sur la terre, la voie d'un vaisseau dans la mer, et la voie d'un jeune homme dans sa jeunesse, au lieu que l'hébreu dit: *Et la voie d'un jeune homme dans sa vieillesse.*

Dom Calmet savait que l'auteur du livre de la Sagesse ne parle pas précisément de la voie d'un jeune homme dans sa jeunesse; mais il voyait, ce qui est évident, qu'il parle de la voie de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort; au verset 15: *Sic et nos nati continuo destinamus esse*; c'est cette voie de l'homme que l'auteur du livre de la Sagesse compare avec l'ombre, avec la trace d'un vaisseau, d'un oiseau, d'une fleche; de même que Salomon dans les Proverbes compare la trace de l'aigle, du serpent et d'un vaisseau avec la voie d'un jeune homme dans sa jeunesse, selon l'expression des Septante, qui en cela ressemble beaucoup à la pensée de l'auteur du livre de la Sagesse; au lieu que cette voie de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort n'a aucun rapport avec ce que dit le texte hébreu du livre des Proverbes en parlant de la voie d'un jeune homme dans sa vieillesse; d'où il suit que le texte du livre de la Sagesse, à cet égard, ressemble en effet beaucoup plus à la version grecque des Septante qu'au texte hébreu.

Dom Calmet cite un autre exemple pris du texte de la Sagesse, 2, 12, où il est dit: *Enveloppons le juste, en sorte qu'il ne nous échappe pas, parce qu'il nous est désagréable*; c'est ainsi qu'il le traduit. Ce qui est, dit-il, tiré d'Isaïe, 5, 10, qui porte selon les Septante: *Chargons de tins le juste, parce qu'il nous déplaît*; au lieu que l'hébreu porte: *Dites au juste que tout va bien.*

Je réponds, dit le père Houbigant: 1^o qu'on lit dans ce passage de la Sagesse, *ἐπιδοξαστας, insidiatum*; et dans Isaïe, *δυσωστος, legimus*; 2^o que l'inter-

prête grec du livre de la Sagesse y a mis ici, *quia molestus est nobis*, parce qu'il lisait ainsi dans le texte hébreu de ce livre, et non parce qu'il lisait ainsi dans la version grecque du livre d'Isaïe; et qu'il est même très-vraisemblable que les interprètes grecs d'Isaïe voyant qu'il y avait quelque faute dans le texte de ce prophète, ont emprunté de ce texte du livre de la Sagesse l'explication de celui d'Isaïe. Sur quoi le père Houbigant nous renvoie à sa note sur ce texte d'Isaïe, où il observe que comme l'hébreu ne dit point *justo*, mais *justum*, vraisemblablement on ne doit pas lire *dicitur*, mais avec les Septante, *ligemus*, ou selon lui *ligant*; en sorte que, selon lui, le sens est : *Alligant justum, quia bonus est*.

Il ne s'agit pas ici de discuter le sens de ce texte; il suffit d'observer que l'expression *justum, quia molestus nobis est*, se trouve bien réellement la même dans le grec du livre de la Sagesse et dans le grec du livre d'Isaïe selon la version des Septante, au lieu qu'il n'y a rien de semblable dans l'hébreu; et la ressemblance est même encore plus grande que dom Calmet ne la présente, en supposant qu'on lit dans le grec du livre de la Sagesse, *parce qu'il nous est désagréable*, et dans le grec d'Isaïe, *parce qu'il nous déplaît*. Non; il n'y a aucune différence; c'est de part et d'autre, *ἐν δυσχεροῦσι ἡμῖν, quia molestus nobis est*.

« Dom Calmet cite encore, dit le père Houbigant, quelques autres exemples pour prouver que l'auteur du livre de la Sagesse a pris des Septante certains traits; mais comme ces exemples sont tirés des chapitres 15, 14, 16, qui sont de la seconde partie de ce livre, ils ne nous intéressent point; j'en nous suffirait d'avoir montré qu'il n'allègue rien de solide pour nier que les neuf premiers chapitres de ce livre soient de Salomon. A peine se peut-il faire qu'un auteur qui use du discernement de la critique ne voie pas quelle différence il y a entre le style de la première partie et le style de la seconde; la première partie respirant l'air simple et antique du texte hébreu, tandis que la seconde a un style plus enflé et plus obscur, et même certaines descriptions poétiques, comme en avertit dom Calmet. »

Mais cette différence de style vient de la différence même du sujet, et ne prouve nullement que ces deux parties viennent de deux auteurs différents. Un lecteur exempt de préjugés reconnaitra la même différence se trouve précisément dans les deux premiers livres de Salomon : les Proverbes et l'Ecclésiaste. Dans le premier tout respire l'air simple et antique de l'hébreu; dans le second, on trouve un style beaucoup plus chargé et plus obscur, et même certaine description poétique, telle que celle de la vieillesse; conclura-t-on de là que ces deux livres ne sont pas du même auteur? Non sans doute; un lecteur qui use du discernement de la critique, reconnait que cette différence du style vient de la différence même du sujet. Il conviendra donc qu'il n'y a rien à conclure de cette différence de style pour attribuer à deux auteurs différents les deux parties du livre de la Sagesse; mais

que l'une et l'autre, inséparablement unies, partent de la main d'un seul et même auteur.

On a vu que les ressemblances observées par dom Calmet entre certains textes du livre de la Sagesse et la version grecque des Septante dans les autres livres sont bien telles qu'il les présente, et même encore plus sensibles dans le grec que dans la traduction. Si donc on pouvait ici se prévaloir de ces sortes de ressemblances, celles de la seconde partie pourraient mériter autant d'attention que celles de la première, puisque les deux parties ne forment ensemble qu'un seul et même livre. Mais nous voulons bien encore négliger cet avantage; nous ne cherchons point à multiplier les preuves; celle que nous fournissons formel du père Houbigant, nous suffit : *Conceditur*.

« Il reste, dit-il, encore trois choses que l'on a coutume d'objecter : La première est que l'éternité des récompenses et des supplices après la mort est ici ouvertement montrée. Comme si cette éternité n'était pas aussi ouvertement marquée dans plusieurs psaumes, dans le livre de Job, et dans plusieurs autres textes des livres sacrés. Les Juifs professent publiquement cette foi de l'éternité; et ils ne l'auraient pas professée, s'ils ne l'eussent vue clairement montrée dans leurs livres. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette remarque du père Houbigant. Nous ne voyons point que dom Calmet ait employé ce faux argument; et il faut avouer que le père Houbigant ne le lui impute pas.

« Le second point, reprend le père Houbigant, est qu'au chapitre 1^{er}, verset 14, on lit : *Nec inferorum regnum in terra*. Car cela fait allusion, dit-on, à la fable de Pluton que les poètes feignent être le roi des enfers, et avoir étendu des enfers sur la terre les droits de sa puissance. Je réponds, continue-t-il, que le mot *ἐν*, dont se servent ici les interprètes grecs, a ici la même signification que le mot hébreu *אֶרֶץ*; car c'est ainsi que les Grecs ont communément traduit ce mot hébreu. Or le mot hébreu *אֶרֶץ* signifie *enfer* ou *mors*. Disons-nous que ces mots, *enfer* ou *la mort*, font allusion à Pluton? L'apôtre S. Paul aura donc fait aussi allusion à Pluton, lorsqu'il dit que *la mort a régné depuis Adam*. »

Mais ici la prétendue allusion que l'on objecte, et dont parle en effet dom Calmet, n'est pas prise de la seule expression *regnum inferorum*, ou, si l'on veut, *mortis*; elle est prise du mot *ἐν*; qui en grec s'emploie quelquefois pour un des noms de Pluton. Il suffisait donc d'observer que ce mot en grec ne signifie quelquefois Pluton, que parce qu'il signifie communément *enfer*; et que dans le nouveau Testament comme dans l'ancien, lorsqu'il s'agit de *l'enfer*, c'est presque toujours en grec *ἐν*; d'où il suit qu'il n'y a réellement ici aucune allusion au règne de Pluton.

« Le troisième point est qu'au chapitre 2, verset 8, il est dit : *Coronemus nos rosas*. Car, dit-on, Tertulien pense que les couronnes de roses n'étaient pas en usage chez les Hébreux du temps de Salomon, ni même du temps d'Isaïe et de la captivité

de Bablyone. » (*Libro de Coronâ militis, cap. 9.*)

« Il n'y a personne qui ne voie, reprend le père Houbigant, combien l'autorité de Tertulien a peu de poids lorsqu'il s'agit d'un usage si éloigné de son temps. Quand les couronnes de roses n'auraient pas été usitées dans ces temps anciens, on pourrait les attribuer à l'interprète grec, et non pas à l'auteur; c'est-à-dire, à Salomon, qui aura employé un mot peu connu des Juifs postérieurs, tel qu'étaient la plupart des noms de fleurs; tel est le mot *הַרְבֵּלֵת*, que l'on traduit ordinairement par *lilium*, mais qu'Agrippa rend par *καλὴ, calix, ou rosa tumeis*. Et même le mot *כִּרְבִּי, coronare*, est rendu dans la version grecque du livre des Proverbes, 14, 48, par le mot grec *κατακτάω*, qui pourrait aussi signifier *cingere* au sens de *stipulare*. »

Nous avouerons encore volontiers que l'on ne peut rien conclure de ces roses; ainsi des trois objections que combat ici le père Houbigant, nous ne prenons intérêt à aucune; nous les lui abandonnons, quoique dom Calmet ait prétendu tirer avantage des deux dernières.

Enfin : il est bien remarquable, dit le père Houbigant, que tout ce qui est pris du livre de la Sagesse dans le nouveau Testament, et exprimé presque dans les mêmes termes, se trouve dans les neuf premiers chapitres; par cela même les auteurs du nouveau Testament marquaient que la première partie de ce livre n'est pas du même auteur que la seconde; peut-être aussi que la première avait plus d'autorité chez les Juifs, comme étant dérivée de l'original hébreu, et écrite par Salomon même. »

Nous doutons fort que des lecteurs judicieux et exempts de préjugés accordent au père Houbigant cette conséquence, que vraisemblablement lui-même réfuterait avec avantage, s'il n'avait pas eu intérêt de l'avancer. A-t-on jamais vu qu'un auteur qui ne cite que la première partie d'un ouvrage, prétende montrer par cela même qu'il abandonne l'autre comme n'étant pas du même auteur et n'ayant pas la même autorité? Un auteur ne cite que ce qui vient à son sujet, et ce qu'il juge convenable de citer, sans que jamais on puisse rien en conclure au préjudice de ce qu'il ne cite pas.

Nous croyons avoir montré que les deux parties du livre sont inséparables, et ne forment ensemble qu'un seul et même livre sorti de la main d'un seul et même auteur. Cet auteur est-il Salomon? les plus savants dès le temps même de S. Augustin tenaient pour certain qu'il n'en est point. Pourquoi? parce que ce livre n'est point avec ceux de Salomon dans le canon des Juifs; qu'on ne le trouve point écrit en hébreu, et que personne ne dit l'avoir vu en cette langue; qu'enfin les expressions en sont toutes grecques; et que plusieurs d'entre elles ne peuvent être venues de l'hébreu; voilà les principaux fondements de l'opinion commune que dom Calmet a suivie en marchant sur les traces de ces savants hommes dont parle S. Augustin. Les plus fortes preuves que le père Houbigant

nous oppose, sont prises de ce que l'auteur de ce livre s'y donne le titre de *roi*, y parle au nom de *Salomon*, et qu'enfin ce livre est communément intitulé *Sagesse de Salomon*. Mais le père Houbigant même convient qu'on ne peut tirer de ces trois points aucun argument certain : *Conceditur non duci ex titulo argumentum certum, non item ex nomine regis, quod auctor assumit, ni neque ex personâ, quam exhibet, Salomonia*. Par ce seul aveu, la question est décidée, et l'opinion de dom Calmet justifiée.

Seconde Partie.

Réponses aux objections du P. Griffet (1).

Le père Griffet commence par reconnaître que les éditeurs de cette Bible ont constamment inculqué à leurs lecteurs le principe que l'abbé de Venise établit si sagement dès le commencement de cet ouvrage : qu'il faut convenir d'une règle qui puisse nous servir à fixer notre croyance sur tous les points contestés, et spécialement sur la canonicité des livres saints; et que cette règle, c'est l'autorité de l'Eglise.

Plus loin il avoue que l'Eglise, en décidant qu'un livre est canonique, n'a jamais prétendu ôter aux savants la liberté de discuter entre eux sur l'auteur de ce livre, sur le temps où il a écrit, et sur la langue dont il s'est servi; pourvu que leurs opinions ne donnent aucune atteinte à sa canonicité. Il donne des exemples sur chacun de ces trois points.

Sur l'auteur du livre : Il importe peu, dit-il, que l'on croie Moïse auteur du livre de Job, ou qu'on attribue ce livre à Job même, pourvu que l'on reconnaisse que c'est un des livres canoniques. Mais l'Eglise ne permettra pas de dire que Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque, parce que ce serait donner atteinte à l'infaillibilité et conséquemment à la canonicité de plusieurs livres saints où il est désigné, nommément comme auteur du Pentateuque. »

De même à l'égard du temps où chaque livre a été composé : C'est encore, dit-il, une question assez indifférente à l'Eglise. Qu'importe en effet, continue-t-il, que l'on dise que les livres de Job, de Tobie, de Judith et d'Esther, ont été écrits avant ou après la captivité de Bablyone? Pourvu qu'en traitant cette question, on ne touche point à la canonicité du livre, l'autorité de l'Eglise n'en souffrira pas. »

Sur la langue dans laquelle le premier original de chaque livre a été composé : La différence des opinions, dit-il, pourrait être sujette à de plus grands inconvénients, si par exemple, on en admettait une qui attaquât directement, ou indirectement l'au-

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *Insuffisance de la religion naturelle prouvée par les écrits contenus dans les livres de l'Écriture Sainte*, par le P. P. Henri Griffet, imprimé à Liège, en deux volumes in-42. Les deux premiers chapitres de l'ouvrage du P. Griffet sont une espèce de préliminaire où il traite de l'inspiration et de la canonicité des livres sacrés. C'est dans le second chapitre qu'il attaque le sentiment de dom Calmet sur l'auteur du livre de la Sagesse.

« l'authenticité de la Vulgate contre la décision du concile de Trente, en opposant à cette version sur des points essentiels, de prétendus originaux grecs, syriaques, ou chaldéens, dont l'authenticité ne serait pas établie sur une décision de la même force. »

Jusqu'à ce sont des principes généraux sur lesquels nous sommes parfaitement d'accord. En dissertant sur l'auteur du livre de la Sagesse, sur le temps auquel ce livre a été composé, sur la langue dans laquelle il a été écrit, nous convenons qu'il est canonique; et nous ne portons aucune atteinte à l'authenticité de la Vulgate.

Après avoir posé ces principes, le père Griffet vient à la Dissertation de dom Calmet sur l'auteur du livre de la Sagesse.

Il avoue encore qu'avant de rechercher quel est l'auteur de ce livre, dom Calmet a eu soin d'observer que si la dispute que l'on forme sur ce sujet, n'était qu'entre les auteurs catholiques, et que les parties conviennent de la canonicité du livre et de l'inspiration de l'auteur, il ne s'en mettrait pas plus en peine que de savoir qui est l'auteur de quantité d'autres livres sacrés dont la canonicité est généralement reconnue. Mais ce que le père Griffet ne dit pas, c'est qu'en conséquence le dessein de dom Calmet dans cette dissertation est de montrer que, quoique l'auteur du livre de la Sagesse ne soit pas certainement connu, le livre ne laisse pas d'être authentique, inspiré et canonique; ce que le père Griffet ne dit pas, c'est que le résultat de cette longue dissertation est de prouver que malgré toutes les ressemblances que l'on a cru trouver entre ce livre et ceux de Philon, cependant on doit reconnaître que Philon n'est point l'auteur de ce livre.

Le père Griffet laisse tout cela de côté, quoique ce soit là le fond et l'essentiel de la dissertation; et il vient au seul point incident qui le touche. Il convient de la réflexion de dom Calmet, que, dès que l'on reconnaît qu'un livre est divinement inspiré, on ne doit pas se mettre fort en peine de savoir qui en est l'auteur; il avoue que c'est précisément ce que saint Grégoire disait à l'égard du livre de Job. « Cette réflexion, dit-il, n'a pas empêché l'auteur de la dissertation d'entrer dans une discussion très-étendue pour savoir qui a été l'auteur du livre de la Sagesse. Les uns, dit-il, nient absolument que cet ouvrage soit de Salomon; d'autres en parlent avec doute, et aucun ne l'assure en termes bien précis. Il se range ensuite du côté de ceux qui le nient absolument; et après avoir brièvement posé les raisons qu'il en apporte, nous craignons pas de dire que nous ne pouvons être de son sentiment. » Voici donc l'unique objet de la critique du père Griffet; c'est que dom Calmet se soit rangé du côté de ces savants hommes qui dès le temps de saint Augustin regardaient comme indubitable que ce livre n'est pas de Salomon; et le père Griffet diffère ici du père Houbigant en ce que celui-ci n'attribue à Salomon que les neuf premiers chapitres de ce livre, au lieu que le père Griffet veut que le livre en-

tier soit de Salomon. Écoutez les objections qu'il va opposer à dom Calmet.

« L'auteur de cette dissertation commence, dit-il, par avouer que depuis long-temps l'usage s'est établi de nommer tous les livres moraux de l'Écriture-Sainte, Livres Sapientiaux ou Sagesse de Salomon; que les Pères les citent souvent sous ce dernier nom; et parmi ces Pères, il nomme Tertullien, Origène, saint Clément d'Alexandrie, saint Ambroise et saint Hilaire. Voilà sans doute de grandes autorités, et il serait difficile de se persuader que des écrivains si recommandables eussent attribué à Salomon et cité sous son nom, non-seulement les trois livres moraux qu'on ne lui conteste point, qui sont les Proverbes, l'Écclésiaste et le Cantique des Cantiques, mais encore les livres de la Sagesse et de l'Écclésiastique, s'ils n'avaient eu de grandes raisons pour croire qu'il en était l'auteur. On avoue même que de cette manière de les citer en les comprenant tous sous le titre de Livres de la Sagesse, ou de Sagesse de Salomon, a prévalu dans le langage ecclésiastique, que l'on doit toujours respecter, et dont on ne peut s'écarter que par des raisons supérieures et démonstratives. Or celles qu'on apporte dans la Dissertation pour rendre ce langage suspect de fausseté ne sont rien moins qu'invincibles; et cette qualité se paraît convenir à celles que l'on produit pour le justifier. »

C'est un axiome dans toute controverse que tout argument qui prouve trop, ne prouve rien. L'argument que fait ici valoir le père Griffet irait jusqu'à prouver que le livre de l'Écclésiastique, reconnu pour être l'ouvrage de Jésus, fils de Sirach, a néanmoins pour auteur Salomon. Nous voulons bien présumer que le père Griffet n'avouerait pas cette conséquence. Son argument prouve donc trop, et dès lors il ne prouve rien. Les mêmes raisons que le père Griffet alléguerait pour montrer que ce titre vague de Livres de Salomon ne prouve rien quant à l'Écclésiastique, nous les alléguons de même pour montrer qu'il ne prouve pas plus quant au livre de la Sagesse. Ce titre tombait principalement et directement sur les trois premiers livres; ce n'était que par une sorte d'indadvertance qu'on l'étendait jusqu'au quatrième et au cinquième. On est revenu de cet ancien préjugé; dans nos Bibles latines, c'est-à-dire, dans la Vulgate même d'après les éditions de Sixte V et de Clément VIII, le livre de l'Écclésiastique est expressément attribué à Jésus, fils de Sirach: *In Ecclesiasticum Iesus filii Sirach Prologus*, et ensuite simplement *Ecclesiasticus*; et le livre de la Sagesse ne porte le nom d'aucun auteur, mais simplement: *Liber Sapientie*.

Le père Griffet, qui sans doute n'a pas fait attention à ce titre simple et vrai qui contredit l'ancien préjugé, entend donc de faire revivre ce préjugé aujourd'hui si communément abandonné. Écoutez ses preuves.

« Premièrement, dit-il, Salomon se désigne lui-même comme l'auteur du livre de la Sagesse, d'uno

« manière aussi claire et aussi expresse que dans aucun de ses livres. J'ai demandé la sagesse, et elle m'a été donnée. Ensuite adressant la parole à Dieu, il lui dit: Vous m'avez choisi pour être le roi de votre peuple, et vous m'avez commandé de bâtir un temple sur votre montagne sainte, et un autel dans la cité où vous habitez, qui fut fait sur le modèle de ce tabernacle que vous avez habité dès le commencement. Il est impossible de faire entendre plus clairement, ni de déclarer plus expressément que c'est Salomon lui-même qui parle dans le livre de la Sagesse, et par conséquent qu'il en est l'auteur. »

Voilà en effet pourquoi on le lui a attribué; et nous nous rendrions aussi nous-mêmes à cette preuve, si le livre était écrit en hébreu, et joint aux trois autres dans le canon des Juifs.

Le père Griffet ne considère point cette réponse qui est néanmoins ici la première et la principale; il va en chercher une autre sur laquelle il croit avoir grand avantage. On répond, dit-il, que celui qui a composé le livre de la Sagesse y fait parler Salomon, comme Platon fait parler Socrate dans ses dialogues, etc., et l'on reconnaît en même temps que cet auteur inconnu du livre de la Sagesse était éclairé par le Saint-Esprit. Mais qui ne voit que si l'on admet une pareille réponse, il n'y aura plus aucun livre de l'Écriture dont l'auteur puisse être connu, de quelle manière qu'il soit nommé, ou désigné dans le texte? On pourra toujours dire que c'est un personnage qui l'on fait parler; et en reconnaissant la valeur pour canonique, on mettra cette espèce de supercherie sur le compte du Saint-Esprit.

Mais nous ne disputons point des livres hébreux écrits par des Hébreux qui sont connus. Nous ne disputons sur celui-ci, que parce que c'est un livre grec attribué à un Hébreu; et nous disons qu'il n'y a point là de supercherie, mais une simple *prospopée* qui par elle-même n'est capable de tromper personne, parce qu'un livre écrit en grec est naturellement censé ne pas partir de la plume d'un Hébreu. Au premier coup d'œil, on aperçoit qu'un Grec qui parle au nom d'un Hébreu, est un homme qui par *prospopée* emprunte le nom et le personnage d'un Hébreu. Voilà ce qu'on ne dira jamais des livres écrits en hébreu par des Hébreux.

Le père Griffet vient ensuite à l'argument que dom Calmet a prétendu tirer de la ressemblance qui se trouve entre certains traits des livres de Salomon, ou d'Isaïe, ou de Jérémie, ou de Baruch, et certains traits du livre de la Sagesse. On a déjà vu que nous abandonnons cet argument comme trop faible.

De là il passe à notre principal argument tiré de la langue dans laquelle ce livre est écrit. « Dom Calmet ajoute, dit-il, que si ce livre était de Salomon, il eût été d'abord écrit en hébreu; or personne ne nous dit qu'il l'ait vu et connu en hébreu, et le traducteur n'en dit pas un mot. Comme si tous les traducteurs des autres livres de l'Écriture nous avaient appris en quelle langue était écrit l'original qu'ils traduisaient.

« S'ils avaient jugé à propos de nous l'apprendre, il n'y aurait pas tant de disputes entre les savants sur la langue dans laquelle chacun des écrivains sacrés avait écrit son ouvrage. Il est vrai que l'on ne trouve plus l'original hébreu du livre de la Sagesse; mais combien d'autres auteurs d'avons-nous pas dans des versions dont les originaux sont perdus? »

Mais du moins on sait que ce sont des versions; on sait que ces originaux ont existé; au lieu que c'est précisément ce qu'on ne sait point à l'égard du livre de la Sagesse; personne ne nous dit qu'il l'ait vu et connu en hébreu; et quand nous ajoutons que le traducteur n'en dit pas un mot, ce n'est pas que tous les traducteurs soient obligés de nous apprendre en quelle langue était écrit l'original qu'ils traduisaient; mais c'est que du moins le traducteur du livre de l'Écclésiastique, nous a appris qu'il l'avait traduit de l'hébreu; et en conséquence sur son témoignage nous croyons que l'original de l'Écclésiastique était en hébreu; nous disons donc simplement que celui qui nous a donné le livre de la Sagesse en grec, n'ayant pas pris la même précaution, nous n'avons aucune preuve qui nous assure que le livre de la Sagesse ait jamais été écrit en hébreu.

Le père Griffet vient ensuite aux preuves que dom Calmet allègue pour appuyer cet argument; et il les expose ainsi: « La preuve, dit-il, que le livre de la Sagesse n'a jamais été composé en hébreu, c'est que nous en avons l'original en grec. Or cet original nous fournit deux raisons très-fortes pour prouver que Salomon ne peut pas avoir été l'auteur de ce livre. On y remarque deux expressions que les Hébreux du temps de Salomon, ne pouvaient pas connaître, et qui ne furent employées par les Grecs que long-temps après le règne de ce prince. Premièrement, on y parle du royaume d'Adès, ou de Pluton; c'est le nom que l'auteur du livre de la Sagesse donna à l'enfer. Secondement, on y parle de l'ambrosie; c'est le nom que le même auteur donna à la manne; deux expressions païennes qui n'étaient point connues du temps de Salomon, et qui appartiennent à la mythologie des Grecs, qui n'était pas encore inventée lorsqu'il écrivait. »

On a vu que nous abandonnons comme illusoire la preuve que l'on a prétendu tirer du mot *Adès*; ce mot dans toute l'Écriture ne signifie jamais que l'enfer, et ne doit pas être pris ici dans un autre sens. Mais le père Griffet y joint une autre preuve que l'on tire du terme d'*ambrosie*. Le père Houbigant n'a point parlé de cette expression, parce qu'elle ne se trouve qu'à la fin du livre, et qu'il conviendrait que cette seconde partie n'est pas de Salomon. Mais voici le père Griffet qui va répondre en même temps aux deux preuves tirées de ces deux expressions. Écoutez-le.

« Ces deux difficultés, dit-il, se tournent en objection contre ceux qui prétendent que le livre de la Sagesse a été d'abord écrit en grec, et que cet original grec que nous lisons aujourd'hui, est parvenu jusqu'à nous dans toute son intégrité. Ces deux expressions

« disparaissent en effet dans la Vulgate où on lit, au lieu du royaume d'Adès, ou de Pluton, le royaume des enfers, et au lieu du terme d'ambrosie, celui de bonne nourriture. Sur quoi l'on peut faire ce raisonnement : L'auteur de la Vulgate avait sans doute un original devant les yeux, quand il traduisait le livre de la Sagesse. Il faut dire de deux choses l'une, ou qu'il n'a pas lu dans cet original les mots de royaume d'Adès, ou de Pluton, non plus que le terme d'ambrosie, ou qu'il n'a pas rendu fidèlement ces expressions. Or ce ne serait pas sans doute un petit inconvénient de révoquer en doute l'exactitude et la fidélité de l'auteur de la Vulgate, puisque nous avons un jugement de l'Église qui la déclare authentique comme traduction, et que nous n'avons pas un jugement de pareil valeur qui déclare que ce grec du livre de la Sagesse que nous lisons aujourd'hui est authentique considéré comme original. »

Quant à l'authenticité de la Vulgate, nous supplions nos lecteurs de se rappeler ce qu'ils ont sans doute lu au commencement du premier volume de cette Bible, dans la seconde Dissertation sur la Vulgate, où l'on explique en quel sens le concile de Trente a déclaré authentique celle dont l'Église se sert depuis saint Jérôme.

Mais d'ailleurs sur le point dont il s'agit ici nous convenons que la Vulgate a très-bien rendu l'expression grecque, *regnum Ades*, par *regnum inferorum*, et nous soutenons même qu'en effet ici cette expression ne signifie pas autre chose. Quant au mot *ambrosia*, nous observons que l'expression grecque est *cibus ambrosius*, et quoique la Vulgate n'ait pas ici consacré à la lettre l'expression du grec, nous convenons encore qu'au fond elle en a bien rendu le sens par *esca bona*; car le mot *ambrosius* n'est ici qu'une métaphore qui marque simplement l'excellence de cette nourriture. Le nom d'ambrosie chez les Grecs ne signifie, selon son étymologie même, que l'aliment des immortels, en sorte que l'auteur de ce livre sous l'inspiration même du Saint-Esprit a très-bien pu par métaphore appliquer cette expression à la manne, que David dans les Psaumes appelle le pain du ciel, le pain des anges; de même que dans le style de nos hymnes nous désignons communément le ciel par le nom même de l'Olympe, sans que cette métaphore réalise la fable des poètes païens sur l'Olympe; nous prétendons seulement dire que le ciel est pour nous ce qu'était pour eux l'Olympe, c'est-à-dire, le séjour où Dieu fait éclater sa gloire. Mais nous observons avec dom Calmet que cette expression du texte grec *ambrosius cibus* n'a jamais pu venir d'un texte hébreu; et le père Houbigant en convient; voici sa note, qui est très-remarquable: *Ambrosius cibus: sumpta locutio ex poetis graecis; ex quo colligitur scripsisse hunc auctorem graecum multo tempore post Salomonem.* Cette remarque nous fournit un avantage qu'un lecteur attentif ne laissera pas échapper; car d'un côté, avec le père Griffet et dom Calmet, nous soutenons contre le père Houbigant, que le livre de la Sagesse dans ses deux parties ne forme qu'un seul et même livre sorti de la main d'un seul et

même auteur; et d'un autre côté, avec le père Houbigant et avec dom Calmet, nous soutenons contre le père Griffet, que voilà une expression qui prouve que l'auteur de ce livre était un auteur grec qui vivait longtemps après Salomon.

« Ajoutons encore, dit le père Griffet, qu'on lit à la page 395 de la nouvelle Bible (c'est-à-dire au tome 7 de la première édition, qui parut en 1749), une note où l'on observe que l'original de ce livre qui était hébreu ou syriaque, ne subsistait plus. Il a donc subsisté, et le grec que nous avons aujourd'hui n'est donc qu'une traduction. » A cela nous n'avons qu'un mot à répondre: c'est que cette note regarde le livre de l'Écclésiastique, et non pas le livre de la Sagesse (1).

Le père Griffet passe de là à l'argument que nous tirons des témoignages de saint Augustin et de saint Jérôme. « On nous oppose encore, dit-il, l'autorité de deux illustres pères de l'Église, qui n'ont pas cru que Salomon fût l'auteur du livre de la Sagesse: c'est saint Augustin et saint Jérôme. »

Mais le premier ayant changé plus d'une fois de sentiment sur ce point, ne paraît pas s'être fait une étude particulière d'approfondir cette question. Il avait dit d'abord que Jésus, fils de Sirach, était l'auteur du livre de la Sagesse et de celui de l'Écclésiastique; et il donnait ce sentiment pour une opinion constante: *Nam Jesus, filius Sirach, eos scripsisse et constantissimè perhibetur.* Il se rétracta ensuite sur le livre de la Sagesse, sans s'expliquer sur l'auteur. Enfin il déclare au livre de la Cité de Dieu, que le livre de la Sagesse n'est pas de Salomon; encore ne prend-il pas cette opinion sur son compte. C'est, dit-il, la coutume d'attribuer à Salomon le livre de la Sagesse, et celui de l'Écclésiastique, à cause de quelque ressemblance que l'on aperçoit dans le style; mais les plus doctes sont persuadés que ces deux ouvrages ne sont pas de lui. On voit ici que saint Augustin s'appuie plutôt sur le témoignage de quelques savants de son temps, que sur son propre examen; ce qui fait assez voir qu'il n'avait pas examiné lui-même la question dont il s'agit, avec toute la sagacité dont il était capable. »

Mais cela même prouve que ce n'est point ici un sentiment particulier à saint Augustin; c'est le sentiment des plus doctes de son temps. *Non autem esse ipsius non dubitant doctiores.* Cela même prouve que ce dernier sentiment auquel s'attache saint Augustin était de sa part plus réfléchi que les deux premiers, puisqu'il abandonne les deux premiers pour s'en tenir à celui-ci. Si nous nous attachions au premier sentiment de saint Augustin, on ne manquerait pas de nous dire que ce premier sentiment n'était pas assez réfléchi; que dans la suite il en a jugé avec plus de lumière; qu'il a reconnu que ce livre n'était point de Jésus, fils de Sirach. Il passe plus avant, et après y avoir encore mieux réfléchi, il s'attache au sentiment de ceux qui passent pour les plus doctes;

(1) Voyez au chapitre 6 de l'Écclésiastique, v. 23, tom. 12.

nous avons donc dans ce dernier sentiment celui qui est de sa part le plus réfléchi, et en même temps celui que tenaient avant lui les plus doctes de son temps: *Non autem esse ipsius non dubitant doctiores.*

« L'autorité de saint Jérôme, continue le père Griffet, forme une difficulté plus considérable. On sait que ce père s'était particulièrement appliqué à l'étude de l'Écriture Sainte; il avait en main un exemplaire grec du livre de la Sagesse intitulé *la Sagesse de Salomon*, et il déclare que ce titre, qui se voit encore dans le grec, est absolument faux; ce qui prouve que ce prétendu original grec est défectueux et au moins dans cet endroit, et par conséquent qu'il ne serait pas parvenu jusqu'à nous dans toute sa pureté. »

Mais le titre du livre n'est pas le livre même; le titre peut fort bien être faux, sans que pour cela l'ouvrage soit défectueux, et il faut bien que l'on ait reconnu la fausseté de ce titre, puisque l'édition de notre Vulgate, revêtue de l'autorité des papes Sixte V et Clément VIII, abandonne cet ancien titre, pour y substituer simplement ces deux mots: *Liber Sapientium*. Donc saint Jérôme n'était point si mal fondé à dire que le titre de l'exemplaire grec, *Sapientia Salomonis*, est faux.

Mais, indépendamment de la valeur de ce titre, ajoute le père Griffet, il faut répondre à l'autorité de saint Jérôme, qui n'a pas cru que Salomon fût l'auteur du livre de la Sagesse. On pourrait d'abord lui opposer celle d'Origène, de Tertullien, de saint Clément d'Alexandrie et de saint Cyprien, qui étant plus anciens que lui, ont été à portée de consulter ces exemplaires plus recommandables que les siens par leur antiquité. »

Mais que peuvent-ils avoir trouvé dans ces exemplaires pour leur persuader que Salomon était l'auteur de ce livre? Est-ce parce qu'ils lisaient à la tête *Sapientia Salomonis*? mais on le lisait de même du temps de saint Jérôme; et c'est précisément ce titre qu'il regarde comme faux. Est-ce parce que, dans le corps même du livre, ils trouvaient que l'auteur parle au nom de Salomon? mais ces traits sont tellement inhérents au livre, qu'ils devaient s'y trouver au temps de saint Jérôme, comme ils s'y trouvent encore aujourd'hui. Ainsi à cet égard leurs exemplaires n'avaient aucun avantage sur celui de S. Jérôme. Ce docteur voyait comme eux dans le titre du livre le nom de Salomon, et dans le corps même du livre le personnage de Salomon; malgré cela il ne craint point d'avancer que ce titre est faux, et notre Vulgate nous confirme qu'en effet il avait tout au moins sujet de le soupçonner faux, puisqu'elle réforme ce titre, lorsqu'elle en fait disparaître le nom de Salomon, en le réduisant à ces mots: *Liber Sapientiae*.

Mais d'ailleurs, poursuit le père Griffet, on sait que saint Jérôme consultait beaucoup les Juifs pour être aidé dans les traductions auxquelles il travaillait. Or les Juifs du temps de saint Jérôme n'admettaient point dans leur canon le livre de la Sagesse; et conséquemment ils étaient fort éloignés de croire

qu'il fût l'ouvrage de Salomon. C'est ce canon des Juifs qui a jeté pendant long-temps une espèce d'incertitude sur la canonicité de quelques livres de l'Écriture que l'Église reconnaît aujourd'hui pour canoniques, et qui n'étaient pas encore reconnus pour tels dans quelques églises particulières. »

Mais il ne faut pas ici confondre deux choses que le père Griffet a lui-même très-bien distinguées au commencement de cette controverse, la canonicité du livre et l'auteur du livre. Il ne s'agit point ici de la canonicité; nous la reconnaissons. Il ne s'agit que de l'auteur du livre; et sur cela il n'est pas besoin de recourir à des conjectures pour découvrir les motifs qui ont déterminé saint Jérôme à ne point reconnaître dans ce livre la plume de Salomon; il le déclare lui-même dans sa préface sur les livres de ce prince; c'est que celui-ci ne se trouve nulle part chez les Hébreux, et que d'ailleurs le style se sent du langage des Grecs: *Apud Hebraeos usquam est: quin et ipse stylus graecum eloquentiam redolet.* Ce n'est donc point parce que les Juifs ne l'ont point reçu dans leur canon; c'est parce qu'on ne le trouve point en hébreu, et que le style même prouve qu'il a été écrit en grec. Et voilà deux faits que l'on ne peut désavouer.

Le père Griffet prend occasion de ceci pour relever une parole qui se trouve dans notre préface sur le livre de Tobie, et que nous avons empruntée de celle de l'abbé de Vence. C'est d'après ce docteur écrivain que nous avons dit: *Les premiers chrétiens ne mettaient dans le catalogue des livres saints que ceux qui étaient dans le canon des Juifs.* C'est trop dire, répond le père Griffet; et l'auteur même qui avance cette proposition nous donne de quoi la réfuter, quand il ajoute, en parlant du livre de Tobie, qui ne se trouve point dans le canon des Juifs, que saint Cyprien, saint Polycarpe, saint Clément d'Alexandrie, Origène et beaucoup d'autres des anciens Pères le citent comme *Écriture divine*. Ces saints connaissaient sans doute la façon de penser des premiers chrétiens sur les livres canoniques. Auraient-ils mis dans ce nombre le livre de Tobie, s'ils avaient été que les premiers chrétiens n'y admettaient que ceux qui se trouvaient compris dans le canon des Juifs? On peut dire la même chose du livre de Judith, que les Juifs ont pareillement exclu de leur canon. Saint Jérôme nous apprend que le premier concile de Nicée tenait ce livre pour canonique: « *Synodus Nicæna hunc librum in numero sanctorum Scripturarum legitur computasse; ce qui prouve, ou que ce concile avait devant les yeux un canon des Juifs plus complet que celui que nous voyons aujourd'hui, ou qu'il était persuadé que le canon qui était alors entre les mains des Juifs était imparfait et défectueux.* »

Tout cela est vrai, et ne se contredit point; et rien n'est plus facile que de prouver le fait que nous avons avancé. Nous avons répété plusieurs fois que les plus anciens canons de l'Écriture dressés par les Chrétiens ne contiennent que les livres qui étaient dans le

canon des Juifs; et l'on peut s'en assurer en consultant ces anciens monuments. De plus, jusqu'au temps même de saint Jérôme, les livres qui ne sont point dans le canon des Juifs n'étaient point encore généralement reçus dans le canon des Chrétiens; ce docteur, dans son prologue sur les livres saints, le dit expressément des livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Judith et de Tobie: *Sapientia quæ vulgo Salomonis inscribitur, et Jesu filii Sirach liber, et Judith et Tobias. . . (1). . . non sunt in canone.* Ce qui n'empêche nullement que ces livres n'aient été cités comme *Écrituræ divinæ* avant saint Jérôme, et quelquefois par saint Jérôme même; et c'est parce que dès lors ils étaient reconnus pour *Écriture divine*, que l'Église s'est enfin déterminée à les inscrire dans son canon, sans avoir égard au canon des Juifs.

Cependant, ajoute le père Griffet, on se sert encore de ce canon des Juifs tel qu'il est aujourd'hui pour contester la canonicité de plusieurs livres de l'Écriture; sur quoi l'on ne peut s'empêcher de remarquer une contradiction dans la préface que les éditeurs de la Bible du père De Carrières ont mise à la tête du livre de la Sagesse, et dans la dissertation sur l'auteur de ce livre.

Ne semblerait-il pas que nous serions du nombre de ces gens qui se servent encore aujourd'hui de ce canon des Juifs pour contester la canonicité de plusieurs livres de l'Écriture? Non, grâce à Dieu; nous ne contestons la canonicité d'aucun des livres de l'Écriture reçus par l'Église. Mais en quoi consiste donc cette prétendue contradiction?

On prouve dans cette préface, dit le père Griffet, que le livre de la Sagesse est canonique; et pour répondre à l'objection prise du canon des Juifs, où ce livre ne se trouve point, on assure que l'autorité de ce canon n'a jamais été d'un grand poids dans l'Église; et dans la dissertation qui suit on se sert de l'autorité de ce canon pour prouver que Salomon n'en est pas l'auteur. Si ce livre, dit-on, était véritablement de Salomon, les Juifs ne l'auraient pas exclu de leur canon. Ainsi d'un côté ce canon n'est presque d'aucun poids quand il s'agit de la canonicité du livre de la Sagesse, et on lui donne ensuite une grande autorité quand il s'agit de juger quel en est l'auteur.

Nous en appelons ici à l'équité de nos lecteurs; et nous osons présumer de leur discernement qu'ils conviendront que, dès qu'il s'agit de deux objets différens, il n'y a pas ombre de contradiction. Quand il s'agit de la canonicité des livres saints, on plus particulièrement encore de leur inspiration, le canon

(1) On lit ici dans le texte de saint Jérôme, et *Pastor*, ce que l'on entend communément du livre d'Hermès intitulé le *Pastor*. Mais comme ce livre d'un ancien auteur ecclésiastique n'a rien de commun avec les livres sacrés de l'Ancien Testament dont il s'agit ici, il y a tout lieu de présumer que c'est une faute de copiste pour et *Baruch*, puisqu'il est constant que le livre de Baruch est précisément du nombre de ces livres qui ne sont point dans le canon des Juifs, et qui dans les premiers siècles n'étaient point dans le canon même des Chrétiens.

des Juifs n'a jamais été d'un grand poids; dès les premiers siècles de l'Église on a cité comme *Écriture divinement inspirée*, des livres qui n'étaient point dans le canon des Juifs, et l'Église les a mis ensuite dans son propre canon, quoiqu'ils ne fussent point dans le canon des Juifs. C'est à elle qu'il appartenait d'en juger; nous reconnaissons en ce point son autorité, et nous souscrivons à sa décision. Mais sur l'auteur inconnu de certains livres de la Sagesse, l'Église n'en ayant rien décidé, permettons savants d'en disputer, et d'alléguer de part et d'autre les témoignages qui peuvent servir à l'éclaircissement de la question. Alors comme il ne s'agit plus de la canonicité, mais uniquement de l'auteur du livre, il est permis d'examiner si ce livre, que l'on attribue à Salomon, se trouve en hébreu chez les Juifs, et si jamais il a été compris avec les trois autres du même auteur dans le canon de leurs livres saints. Si on l'y trouve, il faudra convenir que Salomon en est l'auteur; et nous demanderons alors que l'on rétablisse dans nos exemplaires latins l'ancien titre des exemplaires grecs: *Sapientia Salomonis*; mais comme on ne l'y trouvera point, et que personne n'a jamais dit l'y avoir vu: *Apud Hebræos usquam est*; comme d'ailleurs il renferme des expressions qui dénotent un auteur grec: *Quin et ipse stylus græcam eloquentiam redoleat*, nous en concluons avec saint Jérôme, avec saint Augustin et avec les plus doctes de leur temps, que les savants hommes qui ont mis au jour l'édition de notre Vulgate sous l'autorité des papes Sixte V et Clément VIII, ont sagement réduit le titre de ce livre à ces deux mots: *Liber Sapientia*.

INSTRUCTIONS ET MYSTÈRES QUE RENFERME LE LIVRE DE LA SAGESSE.

L'auteur de ce livre, quel qu'il soit, se propose pour fin principale l'instruction des rois, des grands, des juges de la terre: *Diligite justitiam, qui judicatis terram*, ce sont les premiers mots de ce livre: « Aimez la justice, vous qui jugez la terre. » Mais comme tous les hommes, de quelque état qu'ils soient, doivent aimer la justice, tous peuvent aussi profiter des instructions que ce livre renferme. On peut y distinguer deux parties.

La première contient une exhortation à la sagesse. L'auteur y emploie tous les motifs qui peuvent nous porter à la recherche de la sagesse; il expose les avantages qu'elle procure. Alors, empruntant le personnage de Salomon, le plus sage des rois, il propose pour exemple ce prince en parlant en son nom. Il continue d'exposer les avantages de la sagesse; et il conclut en avertissant qu'elle est un don de Dieu, et qu'ainsi c'est à lui qu'il faut la demander.

La seconde partie renferme une espèce de paraphrase de la prière que Salomon fit au Seigneur au commencement de son règne, pour lui demander la sagesse; en sorte que l'auteur continue de parler ici au nom de Salomon; et toute la suite de ce livre est

une continuation de cette prière, où l'auteur décrit les effets de la sagesse sur les anciens patriarches et ensuite sur le peuple de Dieu.

Ce livre est élevé et touchant en plusieurs endroits. Il inspire un profond respect pour Dieu, un grand mépris de ce qui paraît le plus estimable dans le monde. Il fait voir l'extrême périt de ceux qui sont en autorité, et il trace une image si vive de l'effroi et du désespoir des méchants quand ils paraîtront devant Dieu, qu'il n'y a guère de traits dans toute l'Écriture qui soient plus capables de faire rentrer les hommes en eux-mêmes et de toucher les cœurs les plus endurcis.

L'auteur fait des réflexions très-édifiantes sur les plaies d'Égypte, dont il rapporte même des circonstances qui ne sont pas marquées dans le livre d'Exode, soit que la mémoire s'en fût conservée par tradition, ou plutôt qu'il ait plu à Dieu de les lui révéler, comme il révéla à Moïse les circonstances de la création, et plusieurs autres que nul homme n'avait pu savoir. Ces réflexions caractérisent particulièrement ce livre, dans lequel il semble que le Saint-Esprit ait voulu nous apprendre avec quel respect et quelle attention nous devons peser les moindres paroles de l'Écriture.

Car on s'imaginera aisément que dans les plaies d'Égypte il n'y aurait à remarquer que le sens littéral de l'histoire, savoir, que Dieu étant irrité contre Pharaon, qui refusait de permettre à son peuple d'aller lui sacrifier dans le désert, selon le commandement exprès qu'il lui en avait fait par Moïse, l'a puni d'une manière éclatante et pleine de merveilles, pour vaincre ainsi la dureté de son cœur, et le contraindre de lui obéir.

On croirait de même facilement qu'on ne doit regarder que le sens historique, dans tout ce que Dieu a fait pour les Israélites, pendant qu'il les a conduits dans le désert; et cependant le Saint-Esprit fait voir clairement dans ce livre que les moindres circonstances, ou des jugemens que Dieu a exercés sur les méchants, ou des grâces qu'il a faites à son peuple, sont pleines de mystères et de sens spirituels pour éclairer notre foi, et pour nourrir notre piété.

Si dans ces récits que nous présente l'Écriture nous ne trouvons pas des instructions qui nous seraient si utiles, ce n'est pas qu'elles n'y soient cachées en effet; mais c'est que nous n'avons ni assez de lumières pour les découvrir, ni assez d'humilité pour obtenir de Dieu que lui-même nous les découvre, selon la prière que David faisait à Dieu lorsqu'il lui dit: *Otez le voile de dessus mes yeux, afin que je considère les merveilles de votre loi.* Le Saint-Esprit a voulu nous convaincre de cette vérité par les réflexions qu'il nous présente dans ce livre; et il nous a montré la manière de découvrir sous l'écorce de la lettre la moelle des sens spirituels qu'elle renferme, seuls capables de nourrir l'homme intérieur qui ne vit pas de connaissances vaines et stériles, mais de la foi et de la charité, que les connaissances relatives à la religion et utiles pour les mœurs entretiennent dans son âme et nourrissent dans son cœur. L'esprit de Dieu fait donc ici ce que le Fils de Dieu a fait lorsque, conversant au milieu des hommes, il a expliqué lui-même le sens mystérieux de quelques-unes de ses paraboles, pour nous apprendre à rechercher par la méditation, de son Évangile; et par une prière humble et persévérante, les sens cachés de plusieurs autres qu'il ne lui a pas plu de nous éclaircir.

L'auteur de ce livre, ou plutôt l'esprit de Dieu qui dirige sa plume, couvre aussi lui-même ici de profonds mystères sous des paroles en apparence très-simples; ce qu'il dit du juste opprimé par les méchants se trouve si manifestement accompli en la personne de Jésus-Christ, que les saints Pères y ont reconnu une prophétie du mystère des souffrances de notre divin Sauveur; et il nous découvre dans le scandale même de la croix une des plus fortes preuves de la divinité de Jésus-Christ, puisque dans le dessin du démon et des méchants qui furent les instrumens de sa malice, ce fut ce supplice même qui dut décider de la divinité de notre Sauveur. *S'il est vraiment Fils de Dieu*, disent ils, *Dieu le délivrera.* Dieu l'a délivré en le faisant sortir du tombeau plein de vie; donc il est vraiment Fils de Dieu. (Bible de Venise.)

CORNELII JANSENII IN LIBRUM SAPIENTIÆ Prooemium.

De auctoritate libri Sapientia.

Disputant nobiscum hæretici de auctoritate libri Sapientia. Negarunt librum catholicum esse Semipelagianum, quod ejus testimonio aperiissime convincerentur: quos Calvinus et Lutherus imitati, eum ex canonicarum Scripturarum canone ejecerunt. Sed omnes argumentorum eorum rivuli uno Ecclesie sole

siccantur, quæ in concilio Carthaginensi III, Florentino ac Tridentino eum canonis sacrarum Scripturarum inseruit: cujus judicio omnes penè tam Græci quam Latini Patres patrocinantur, dum passim petitis inde testimoniis, tanquam divinæ auctoritatis utuntur. Unde Augustinus lib. de Prædest. Sanctorum, c. 14: *Non debuit, inquit, repudiari sententia libri Sapientia, qui meruit in Ecclesiâ Christi de gradu*